



La CGT insertion probation quitte la CAP

Après avoir siégé sur l'ensemble de l'ordre du jour(détachements, disponibilités, intégrations, mutations profilées, titularisation CPIP 19, titularisations CPIP20 et stagiairisations CPIP 21) les élus CGT ont refusé de s'associer à la mascarade du tableau d'avancement !

Si les décisions ont bien été prises concernant tous les point à l'ordre du jour, les résultats en notre possession ne pourront être communiqués qu'à la fin de la CAP qui se tient encore.

Alors que TOUS les membres de la CAP s'accordent à dire que l'on ne dispose pas des éléments indispensables à l'examen équitable de l'avancement hors classe pour l'année 2017, l'administration a refusé le report demandé par la CGT.

Le SNEPAP, en totale contradiction avec sa déclaration liminaire qui dénonce « *une gestion à l'emporte pièce nuisible à la carrière des agents* » est resté siéger et légitime ainsi les positions arbitraires des DISP sur lesquelles se fonde la DAP.

Comment la CAP peut-elle examiner de manière fiable l'ensemble des situations des agents quand les éléments d'examen ne sont fournis que partiellement soit par oubli soit parce qu'ils n'existent tout simplement pas,

Chaque DISP fait comme elle veut, de celle qui propose tous les agents entrants dans les critères à celle qui n'en propose que 20 % en passant par celle qui oublie « 15 agents » dans un tableau annexe !

Le seul point commun est l'absence d'avis circonstanciés de non proposition!

Pour objectiver et favoriser la transparence de l'avancement, la CGT maintient sa revendication de prendre en compte exclusivement l'ancienneté dans la fonction publique.

Si ce critère avait été retenu, la CAP se serait poursuivie sereinement. L'administration a campé sur ses positions, il était impensable que la CGT se rende complice d'un tableau d'avancement inique et discriminatoire.

Le 6 juillet 2017

Les élus CAP CGT insertion probation

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>